



CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

QUE DOIS-JE FAIRE POUR OBTENIR MON VISA ?



1

J'EFFECTUE MA DEMANDE DE VISA AVANT DE SIGNER MON BAIL

- Je crée mon espace personnel
- Après avoir complété mes informations et téléchargé mes justificatifs, je valide ma demande de visa qui est envoyée à Action Logement
- Je peux suivre à tout moment son état d'avancement dans mon espace personnel



2

J'OBTIENS MON VISA

- Après vérification, et si ma demande est complète, Action Logement me délivre un visa certifié dans les 2 jours ouvrés
- Je suis informé par mail ou SMS de la disponibilité de mon visa dans mon espace personnel. Je peux ainsi le télécharger et l'imprimer afin de le présenter au bailleur et lui remettre s'il est intéressé
- Je suis attentif à la durée de validité du visa, et au montant de loyer qui est garanti



3

JE REMETS MON VISA A MON FUTUR BAILLEUR

- Mon bailleur vérifie l'authenticité de mon visa certifié par Action Logement via son espace personnel, et peut ensuite faire sa demande de cautionnement
- En validant sa demande de cautionnement Visale, mon bailleur dispose d'une garantie gratuite, simple et sécurisée
- Nous pouvons alors signer ensemble le bail en toute sécurité

Vidéo « LES TUTOS VISALE »

<https://www.youtube.com/watch?v=q05Hqtas8Ok>